

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 décembre 2020 - Délibération n° 2020/12/14

Objet : PROPOSITION DE DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL.

L'an deux mille vingt, le 08 décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 01 décembre 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine - CLOCHON Bruno – AUBERT Patrick – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – VELLARD Jean-Marc – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – BORD Jean-Jacques – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – POITOU-LE BIHAN Delphine – LAINE Joël – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – CANFORA Carmine – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – TROUSSET Patrick – GAILLARD Thierry – TRUFFINET Jean-Claude – RICARD Jean-Michel – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Étaient excusés : VELLEINE-DEMAY Corinne – DUBOUIS Sandrine – FINI Alain – LAGRAVE Annick – RABETEAU Raymond – BOURDEIX Dominique – GRENOUILLET Jean-Yves – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – PATAUD Annick.

Pouvoirs :

1. Mme VELLEINE-DEMAY Corinne donne pouvoir à M. COTICHE Thierry.
2. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
3. M. FINI Alain donne pouvoir à M. RIGAUD Régis.
4. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
5. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à M. BORD Jean-Jacques.
6. M. BOURDEIX Dominique donne pouvoir à M. ROYERE Joël.
7. M. GRENOUILLET Jean-Yves donne pouvoir à Mme LAPORTE Martine.
8. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.
9. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.

Suppléances : M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick.

Secrétaire de séance : M. BUSSIERE Jean-Claude.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	48	57			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
55	1	1	-	-	-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son

Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil communautaire en date du 27 février 2020 ;

Martine LAPORTE, Vice-Président déléguée aux Finances et à l'Administration Générale présente l'objet de la délibération conformément à la note explicative annexée au dossier de convocation du Conseil.

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
chap	Objet	Montant	chap	Objet	Montant
014	Attributions de compensation versées	12 808,24 €	73	Attributions de compensation reçues	-1 248,78 €
022	Dépenses imprévues	-12 808,24 €	77	Remboursements divers*	1 248,78 €
		0,00 €			0,00 €
Investissement					
Dépenses			Recettes		
chap	Objet	Montant	chap	Objet	Montant
16	Restitution caution logement	300,00 €	16	Caution logement	300,00 €

*détails :

7788 remboursement retenue de garantie suite à la clôture du compte bancaire de l'entreprise suite à sa liquidation (660 €)

7788 remboursement trop perçu de l'ASP sur les contrats aidés de 2018 (592 €)

Après en avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 55 avis favorables, 1 avis contraire et 1 abstention, décide :

- D'approuver la décision modificative ci-dessus pour prendre en compte un ajustement des attributions de compensation 2020 en dépenses avec compensation sur les dépenses imprévues, et en recettes en tenant compte de remboursements perçus, ainsi que des frais supplémentaires liés à la gestion des cautions (entrées et sorties des locataires).

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

